

MAIRIE DE GROSLAY

GUICHET UNIQUE

01 39 83 33 06



CONTACT

Guichet Unique

11, rue Albert Molinier

95410 GROSLAY

guichet.unique@mairie-groslay.fr

FACTURATION

RÈGLEMENT :

Via le Portail Familles en carte bleue, ou au Guichet Unique pour les espèces (appoint obligatoire), chèques et CESU.

Les réclamations sont possibles par mail, dans un délai de huit jours à compter de l'envoi de la facture par le service.

DÉSINSCRIPTION

Via le Portail Familles, détails et délais disponibles sur le site de la Ville.

Les désinscriptions hors délais ou absences non justifiées, seront facturées.

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

RÈGLEMENT :

Via le Guichet Unique, en espèces (appoint obligatoire) ou chèques.

Ouverture des ventes de cartes, courant juillet.

Formulaire de renseignements obligatoire.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE ?

LES ÉTAPES OBLIGATOIRES

INSCRIPTION SCOLAIRE :

DÉPÔTS DE DOSSIERS :

Nouveaux arrivants:
Tout au long de l'année.

Petites Sections, dès 3 ans,
pour la rentrée du mois de septembre
suivant :
Du mois de janvier au mois de mars.

Les dérogations scolaires (renouvellement
annuel et nouvelles demandes) :
Du mois de janvier au mois de Mars.

FICHE SANITAIRE :

**DÉPÔTS DES DOSSIERS AU MOIS DE
JUN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
SUIVANTE.**

Les Fiches Sanitaires sont obligatoires.

RESTAURATION SCOLAIRE :

INSCRIPTION ANNUELLE :

Via le Portail Familles (date d'ouverture
des inscriptions disponible sur le site de
la ville).

*Si l'inscription n'est pas effectuée dans
les délais, vous serez facturé au tarif
Non-Inscrit tout au long de l'année
scolaire.*

CALCUL QUOTIENT FAMILIAL

**Insertion via le Portail Familles
(date d'ouverture disponible sur le
site de la ville).**

- Avis d'impôts N-2
- Attestation de paiement CAF de moins
de 3 mois

*Si ces documents ne sont pas transmis
dans les délais au service Guichet Unique,
vous serez facturé au tarif le plus fort tout
au long de l'année scolaire.*

*Tarifs disponibles en ligne sur le site de la
Ville.*

MERCREDIS / PÉRISCOLAIRE :

INSCRIPTION :

Via le Portail Familles (date d'ouverture
des inscriptions disponible sur le site de
la ville).

*Les inscriptions sont obligatoires,
et les places limitées.*

VACANCES SCOLAIRE :

INSCRIPTION :

Via le Portail Familles en fonction du
calendrier d'ouverture des inscriptions,
disponible sur le site de la Ville.

*Les inscriptions sont obligatoires,
et les places limitées.*

COMMUNICATION ET INFORMATION :

Les familles peuvent s'informer ou être
informées via:

Leur adresse Mail

Le site de la Ville (onglet Enfance)

La page privée Facebook Vit'Anim

Le Portail Familles

La chaîne YouTube:

Groslay - Pôle Enfance/Jeunesse